

*Secrétariat général / Ahmed IBRANI*

GENTILLY, le 24 NOVEMBRE 2009

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2009**

**PRESIDENTE** : Madame **TORDJMAN**, Maire.

**PRESENTS** - Mme **TORDJMAN** - M. **DAUDET** - M. **AGGOUNE** – M. **ALLAIS** Gilles –  
M. **SANOKHO** - Mlle **LENTZ** – Mme **NAZE** - M. **BRAND** - Mme **JOUBERT** -  
M. **VERONESE** - Mme **MORELLE** - Mme **GUILLEMAIN** - M. **KROP** – Mme **BONNET-  
TUCZAPSKI** – M. **DESLANDE** - M. **BOMBLED** – Mme **CHAURNET** – Mlle **MICHEL** –  
Mme **PORTHAULT** – M. **ALLAIS David** - Mme **GUILLAUME**- M. **GAULIER** – Mme **QUÊME**  
M. **GERUS** - M. **GRENIER**.

**ABSENTS REPRESENTES** : - Mme **COSNARD** par Mme **LENTZ**  
- M. **PRUNIER** par Mlle **MICHEL**  
- Mme **BACCARO** par M. **AGGOUNE**  
- M. **AHMED** par M. **DAUDET**  
- M. **CAMARA** par M. **SANOKHO**  
- M. **SEVE** par M. **GAULIER**  
- Mme **LECA** par Mme **GUILLAUME**

**ABSENTS EXCUSES** : - Mme **HUSSON**

**SECRETAIRE** : - M. **VERONESE**

La séance est ouverte à 21 h.

## INSTALLATION de Monsieur Guillaume GAULIER

Madame **TORDJMAN**, Maire, après avoir donné connaissance de la Démission de Monsieur Vincent **BERVILLE**, élu sur la Liste " A Gauche le Choix du Renouveau, liste du parti socialiste, des verts et des citoyens gentilléens » , déclare installer dans les fonctions de Conseiller Municipal, le candidat suivant de la liste, Monsieur Guillaume **GAULIER**, conformément à l'Article L 270 du Code Electoral.

☒ Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 22 Octobre 2009 est adopté à l'unanimité,

### ADMINISTRATION GENERALE

- Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **TORDJMAN** rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal prévues à l'article L 2122-22 du Code. (Elles sont consultables au secrétariat central).

### AFFAIRES MISES EN DELIBERE

#### FINANCES COMMUNALES

- Le budget supplémentaire de l'exercice 2009 de la Ville est approuvé de la façon suivante : **25 Voix Pour, 3 contre (groupe Gentilly/Entente) et 4 Abstentions (groupe socialistes et verts)**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						
<b>Chapitres</b>		Propositions nouvelles du Maire		Vote du Conseil Municipal		
		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	Pour	Contre	Abst.
<b>011</b>	Charges à caractère général	+197 479,00		<b>25</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>012</b>	Charges de personnel	-48 950,00		<b>25</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>65</b>	Autres charges de gestion courante	+45 186,30		<b>25</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>66</b>	Charges financières	-150 000,00		<b>25</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>67</b>	Charges exceptionnelles	+157 023,42		<b>25</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>68</b>	Dotations aux provisions	-40 000,00		<b>25</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>023</b>	Virement à la section d'investissement	+275 276,58		<b>25</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>042</b>	Opérations d'ordres	+24 723,42		<b>25</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>70</b>	Produits des sces du dom. et ventes div.		+811,00	<b>25</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>73</b>	Impots et taxes		-394 075,00	<b>25</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>74</b>	Dotations, subventions et participations		+702 495,30	<b>25</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>75</b>	Autres produits de gestion courante		+3 883,00	<b>25</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>013</b>	Atténuation de charges		+8 775,00	<b>25</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>76</b>	Produits financiers		+470,00	<b>25</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>77</b>	Produits exceptionnels		+103 960,00	<b>25</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>Total Propositions nouvelles du Maire</b>		<b>+460 738,72</b>	<b>+426 319,30</b>			

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						
<b>Chapitres</b>		Propositions nouvelles du Maire		Vote du Conseil Municipal		
		<b>Dépenses</b>		Pour	Contre	Abst.
<b>16</b>	Remboursement de capital	+200,00		<b>25</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>20</b>	Immobilisations incorporelles	-2 750,00		<b>25</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>21</b>	Immobilisations corporelles	+427 959,00		<b>25</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>23</b>	Immobilisations en cours	-3 508,00		<b>25</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>27</b>	Opérations patrimoniales	-651,00		<b>25</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
			<b>Recettes</b>			
<b>10</b>	Dotations et fonds globalisés		+22 750,00	<b>25</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>13</b>	Subventions d'investissements		+98 500,00	<b>25</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>021</b>	Virement de la section de fonctionnement		+275 276,58	<b>25</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>040</b>	Opérations d'ordres		+24 723,42	<b>25</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>Total Propositions nouvelles du Maire</b>		<b>+421 250,00</b>	<b>+421 250,00</b>	<b>25</b>	<b>3</b>	<b>4</b>

■ **Le Budget Supplémentaire du Legs Debray est adopté à l'unanimité :**

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						
<b>Chapitres</b>		Propositions du Maire		Vote du Conseil Municipal		
		<b>Dépenses</b>		Pour	Contre	Abst.
<b>23</b>	Immobilisations en cours	+10 279,62		<b>32</b>	-	-
			<b>Recettes</b>			
<b>001</b>	Résultat d'investissement reporté		+10 279,62	<b>32</b>	-	-
<b>Total Propositions du Maire</b>		<b>+10 279,62</b>	<b>+10 279,62</b>			

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						
<b>Chapitres</b>		Propositions du Maire		Vote du Conseil Municipal		
		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	Pour	Contre	Abst.
<b>65</b>	Autres charges de gestion courante	+49 319,18		<b>32</b>	-	-
<b>75</b>	Autres produits de gestion courante		+20 000,00	<b>32</b>	-	-
<b>002</b>	Résultat de fonctionnement reporté		+29 319,18	<b>32</b>	-	-
<b>Total Propositions du Maire</b>		<b>+49 319,18</b>	<b>+49 319,18</b>			

- **Est également approuvée à l'unanimité l'admission en non-valeurs de produits irrécouvrables pour un montant de 39.724,65 €**

### HABITAT

- **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité :**

☒ **Le projet du Programme Local de l'Habitat du Val de Bièvre 2009-2015 :**

Le Comité Régional de l'Habitat a émis, à deux abstentions près, un avis favorable sur le PLH, le qualifiant de « très volontariste en matière de production de l'offre de logements ». Dans son avis, le Préfet de Région, concernant l'application du supplément de loyer de solidarité, précise que « un prochain décret explicitera les conditions de sa mise en œuvre et sauf à ce que celui-ci prévoit des dispositions contraires, les dispositions prévues par la loi s'appliquent et ne permettent pas de minorer le taux d'effort en deçà de 25%. »

**En conséquence, le Préfet de Région demande à ce que soit pris en compte l'avis du Comité Régional de l'Habitat, et invite la CAVB, dans l'attente du décret annoncé, à procéder aux modifications nécessaires pour se mettre en conformité avec la loi, en ce qui concerne la mise en œuvre du supplément de loyer de solidarité.**

Sachant que l'entrée en vigueur du décret du 21 août 2008 relatif à l'application du supplément de loyer de solidarité est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2010, il convient d'adopter des dispositions spécifiques pour le Val de Bièvre au plus tard le 31 décembre 2009, et d'approuver en conséquence le PLH avant cette date.

En application des articles L302-2 et R302-10 du Code de la Construction et de l'Habitation, il convient de prendre en compte les demandes de modifications adressées par le représentant de l'Etat, selon les modalités suivantes :

- prendre acte de l'avis favorable du Comité Régional de l'Habitat
- prendre en compte le renvoi à la parution du décret qui explicitera les conditions de la mise en œuvre du supplément de loyer de solidarité. Dans l'attente, et en cas de non parution du décret, le principe de la minoration du taux d'effort à 15% pourra être mis en œuvre par les bailleurs locatifs sociaux dans le cadre de l'élaboration des conventions d'utilité sociale

## COMMUNE PROPRIETAIRE

### ■ A l'unanimité, le conseil municipal approuve :

☒ La convention d'occupation temporaire d'une partie de l'ancien collège Pierre Curie à Gentilly, passée avec la Direction Régionale de l'Équipement d'Ile-de-France pour cantonnement et base de vie des travaux de couverture de l'A6b et la requalification de la RD126 .

## PERSONNEL COMMUNAL

### ■ A l'unanimité , le conseil municipal approuve :

☒ La modification du tableau des effectifs comme suit :

<b>Filière administrative</b>		1 <sup>er</sup> octobre	évolution	1 <sup>er</sup> décembre
Attache territorial		24	+2	26
Rédacteur chef		3	+1	4
Rédacteur principal		5	-3	2
Adjoint ad principal 1 cl		10	-1	9
Adjoint administratif 1 cl		25	- 2	23
Adjoint administratif 2 cl		58	+2	60
Total		125	-1	124
<b>Filière technique</b>				
Ingénieur subdivisionnaire		3	-1	2
Total		3	-1	2
<b>Filière animation</b>				
Adjoint d'animation 2 cl		28	+1	29
Total		28	+1	29
Total général		156	-1	155

☒ L'adhésion de la Ville de Gentilly aux prestations du service social des Personnels du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne.

## ANRU/ORU

- Est approuvée à l'unanimité la convention de partenariat pour la maison du projet du Chaperon Ver dans le cadre de l'Opération de rénovation Urbaine Arcueil/Gentilly, établie entre la Communauté d'agglomération du val de Bièvre, la Ville de Gentilly, la Ville d'Arcueil et l'Office Public de l'habitat Arcueil/Gentilly.

La maison du projet a trois missions principales :

- Une fonction d'accueil général et collectif pour l'information du public, de lieu ressources sur le projet .
- Un accueil personnalisé sous la forme de permanences organisées par les différents intervenants sur le projet.
- Un espace de travail commun à l'ensemble des acteurs du projet qui favorise le lien et la coordination.

Ces missions sont mises en œuvre grâce à une mobilisation et une animation collective par les quatre partenaires du projet signataires de la convention.

Ce lieu partagé offrira également un espace ouvert à tous où seront organisés les réunions publiques, des expositions, des ateliers de concertation, les comités de suivi des habitants. ...

La Maison du projet sera enfin un centre de ressources : on y trouvera de la documentation, toutes informations utiles sur le projet, sur les activités existant dans le quartier ; on pourra y consulter les comptes rendus des réunions publiques et des comités de suivi, les enquêtes sur les projets en cours, les plannings remis à jour, examiner les maquettes des architectes.

Au centre du dispositif se trouve le chargé d'information et d'orientation qui est l'interlocuteur privilégié des habitants. Il assure le traitement et la réorientation des habitants et usagers vers les bons interlocuteurs. Il assure également l'information sur le projet urbain sur la base des expositions sur le site, la mise à jour d'un « vademécum » et le fonctionnement du lieu.

## **ANTENNES DE QUARTIER**

■ **Par 29 Voix Pour et 3 Abstentions (groupe Gentilly/Entente), le conseil municipal :**

**☒ Prend acte des résultats des Assemblées Générales de Quartier et approuve la mise à disposition de moyens aux Conseils de Quartier.**

### **La liste des membres des conseils de quartier :**

● **Centre Ville-Frileuse** (résultat de l'Assemblée Générale de Quartier du 6 octobre 2009) : 15 membres (dont 5 représentants de l'ACTIG).

- Monsieur BOUAKOUIR Samir
- Madame CARTEAU Françoise
- Madame CURA Brigitte
- Monsieur DELAPLACE Bernard
- Madame ENGEL STEIN Annie
- Madame FOY Catherine
- Madame GATEAU Françoise
- Madame GIRBAL Corinne
- Madame GUITOT Josiane
- Madame JACQUIER Catherine
- Madame JOUBERT Bénédicte
- Madame LACALMETTE Marie-Geneviève
- Madame LESCOAT Muriel
- Monsieur MESSAOUDI Karim
- Madame VILATA Isabelle

● **Val de Bièvre** (résultat de l'Assemblée Générale de Quartier du 6 octobre 2009) : 16 membres

- Madame BALLAIS Carole
- Monsieur BARDOS Jean-Louis
- Monsieur BENENSON James
- Monsieur FAILLER Daniel
- Madame FENYVESI Tina
- Madame FRANCOIS-VADROT Fabienne
- Monsieur GUERIN Pascal
- Madame GUINET Annie
- Madame GUIZIEN Dominique
- Madame HUGON Josiane
- Monsieur MARCHAND Dominique
- Monsieur PACOUREAU Paul
- Madame PEARSON Marie-Pierre

- Monsieur PILON Marc
- Madame RIVIER-BENENSON Danielle
- Monsieur TRUFFAULT Jean-Marc
- **Reine Blanche** (résultat de l'Assemblée Générale de Quartier du 8 octobre 2009) : 5 membres
  - Monsieur AHMED Badri
  - Monsieur COURRIER Robert
  - Monsieur NIEL Guy
  - Monsieur PLANAS Paul
  - Madame SALAH Latifa
- **Victor Hugo** (résultat de l'Assemblée Générale de Quartier du 8 octobre 2009) : 7 membres
  - Madame ASLANIAN Christine
  - Monsieur CLERC Philippe
  - Madame EUDEL KOSTIC Irène
  - Madame GERARD Andrée
  - Madame GRUOSSO Elisabeth
  - Monsieur PRA Michel
  - Madame PRUNIER Lise
- **Gabriel Péri** (résultat de l'Assemblée Générale de Quartier du 13 octobre 2009) : 18 membres
  - Madame AGNONVI Marcelline
  - Madame BAHA Fatima
  - Monsieur BEN HAMED Haykel
  - Madame BITOUT Linda
  - Monsieur BONDOL Jean-Claude
  - Madame CHEKHAB Fatiha
  - Monsieur DELORME Matthieu
  - Madame FILLION Mylène
  - Madame FONSECA Sara
  - Monsieur GONÇALVES Arnold
  - Monsieur ILLIEN Yann
  - Monsieur LAMBARD Jean-Claude
  - Monsieur LARPIN Frédéric
  - Monsieur LAUNAY Didier Rémy
  - Monsieur MUGNIERY Alain
  - Madame SEVE Christine
  - Madame SPECHT Claudette
  - Madame TUCZAPSKI Murielle
- **Plateau** (résultat de l'Assemblée Générale de Quartier du 13 octobre 2009) : 21 membres
  - Monsieur ALAIN Didier
  - Madame BILLY ALLAIS Chantal
  - Madame CATTO MARSICO Giovanna
  - Monsieur COHEN Fabien
  - Monsieur DE WINTER Guy
  - Monsieur DIXMIER Michel
  - Madame EBOKEA Marie-Félicité
  - Monsieur GAULIER Guillaume
  - Monsieur GIRY Alain
  - Madame GRUOSSO Rosa
  - Mademoiselle LESAGE Marie-Antoinette
  - Madame LESENEY Anne-Marie
  - Madame MARTINEZ Patricia
  - Madame MAUGER TOLIC Anita
  - Madame MORA Marielou
  - Madame MORET Françoise

- Monsieur NICOLAÏDIS Dimitri
- Madame ROCHER Marie-Claude
- Madame SAMIMI Ava
- Monsieur SOUBRILLARD Guy
- Madame VIVIER Lyliane

- **Chaperon Vert** (résultat de l'Assemblée Générale de Quartier du 14 octobre 2009) : 4 membres

- Monsieur ANDELE Fambis
- Monsieur BELIARD Didier
- Monsieur FUMEY Adje
- Monsieur SANGANA Karl

Certains conseils de quartier n'étant pas au complet (au moins dix membres), d'autres candidatures pourront s'ajouter durant de prochaines assemblées générales de quartier et seront ensuite rapportées au Conseil Municipal.

### **La mise à disposition des moyens :**

- **Conseil de quartier Centre Ville-Frileuse :**

- Mise à disposition du Foyer Frérot les mercredis soirs de 20h30 à 23h
- Mise à disposition dans cette salle d'une armoire informatique comportant un ordinateur relié à Internet, une imprimante et un téléphone.
- Une boîte aux lettres est attribuée au conseil de quartier au 17 rue Albert Guilpin (en dessous de celle de l'USG).

- **Conseil de quartier Val de Bièvre :**

- Mise à disposition de la salle familiale Maurice Baquet les lundis soirs de 20h30 à 23h
- Mise à disposition dans cette salle d'une armoire informatique comportant un ordinateur relié à Internet, une imprimante et un téléphone.
- Une boîte aux lettres est attribuée au conseil de quartier au à l'entrée du complexe sportif Maurice Baquet.

- **Conseil de quartier Reine Blanche :**

- Mise à disposition de la salle Philatélie du CMAC les jeudis soirs de 20h30 à 22h30.
- Mise à disposition dans cette salle d'une armoire informatique comportant un ordinateur relié à Internet, une imprimante et un téléphone.
- Une boîte aux lettres est attribuée au conseil de quartier au 2 rue Jules Ferry.

- **Conseil de quartier Victor Hugo:**

- Mise à disposition d'un local dans la salle des Tanneurs, les jeudis soirs de 20h30 à 23h
- Mise à disposition dans ce local d'un bureau avec un ordinateur relié à Internet, une imprimante et un téléphone.
- Une boîte aux lettres est attribuée au conseil de quartier à la salle des Tanneurs.

- **Conseil de quartier Gabriel Péri :**

- Mise à disposition d'un local dans l'ancien Collège Pierre Curie (rue Jean Louis), le soir de 20h30 à 23h
- Mise à disposition dans ce local d'un bureau avec un ordinateur relié à Internet, une imprimante et un téléphone.
- Une boîte aux lettres est attribuée au conseil de quartier sur la façade de l'ancien collège rue Jean Louis.

- **Conseil de quartier du Plateau :**

- Mise à disposition d'un local dans la salle Blanqui, les mercredis soirs de 20h30 à 23h
- Mise à disposition dans ce local d'un bureau avec un ordinateur relié à Internet, une imprimante et un téléphone.
- Une boîte aux lettres est attribuée au conseil de quartier à la salle Marcel Paul au 17 rue Raymond Lefebvre.

- **Conseil de quartier du Chaperon Vert :**

- Mise à disposition de la salle municipale du Chaperon Vert, les mercredis et jeudis soirs de 20h30 à 23h
- Mise à disposition dans cette salle d'une armoire informatique comportant un ordinateur relié à Internet, une imprimante et un téléphone.
- Une boîte aux lettres est attribuée au conseil de quartier à la salle Marcel Paul au 17 rue Raymond Lefebvre.
- 

Les créneaux d'utilisation sont réservés jusqu'en septembre 2010 et susceptibles d'être modifiés par la suite.

### **AFFAIRES CULTURELLES**

#### **Le conseil municipal approuve à l'unanimité :**

Une convention de partenariat entre ANA FILMS et La ville de Gentilly

ANA film produit un film documentaire intitulé « L'engagement » réalisé par Michèle Massé. Ce film évoque une partie de l'histoire de Gentilly, pendant la guerre.

#### **Au regard de l'intérêt historique, artistique et le travail de mémoire qu'il représente la ville de Gentilly collabore au projet d'Ana film et contribue à sa réalisation par :**

- Une autorisation de tournage à l'école Henri Barbusse qui a eu lieu le samedi 19 septembre 2009
- Une subvention exceptionnelle d'un montant de 4000 € du budget communal 2009.

#### **En contre partie ANA film s'engage à :**

- l'organisation de la projection du film avec la participation de la réalisatrice pour une soirée rencontre-débat.
- L'éguer à la Ville de Gentilly des droits de représentation publique
- don d'un certain nombre de DVD notamment pour les établissements scolaires de la ville, bibliothèques...
- mentionner la ville de Gentilly dans le générique du film ainsi que les supports de communication.

Rien n'étant plus inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h15.

**LE SECRETAIRE,  
Alain VERONESE**

**LE MAIRE,  
Patricia TORDJMAN**

**N.B. Depuis Mai 2009, l'enregistrement et une transcription intégrale des séances du Conseil municipal sont sur le site de la Ville .**